

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**APPEL A PROJETS " Nouvelles technologies aux services de demain " -
Décision - Autorisations de signature de la convention de partenariat (CUB,
IBM, AEC)**

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite initier par le biais d'appel à projets et à idées une démarche de recueil, d'appui et de valorisation de petits projets innovants.

Aujourd'hui, il s'agit de finaliser un appel à projets portant sur le domaine des services et des nouvelles technologies.

Dans un contexte d'émergence du numérique, il s'agit effectivement pour la CUB d'anticiper ces évolutions et de commencer à envisager les outils et les services qui, dans quelques années, seront devenus fondamentaux pour une agglomération de notre envergure.

L'appel à projets « nouvelles technologies aux services de demain » concerne le développement d'un concept associé à un outil numérique (logiciel, site web, application sur mobile, etc.) afin d'améliorer le service aux habitants de la métropole.

Cette notion étant entendue de manière très ouverte : il peut s'agir de service public, de services aux personnes ou de réponse par des actions concrètes à de grands problèmes de société.

Ce nouveau type de services pourrait devenir stratégique pour la métropole en améliorant son fonctionnement technique et en augmentant significativement son attractivité. A travers la déclinaison de ses compétences, dans les domaines aussi variés que l'eau,

l'assainissement, la collecte des déchets, la communauté urbaine pourrait bénéficier d'apports significatifs portés par les petits projets innovants susceptibles d'optimiser la gestion de ses services.

Par ailleurs, la communauté urbaine, s'est associée pour mener à bien cet appel à projets à deux autres partenaires : IBM et l'association AEC (Aquitaine Europe Communication) et chacun d'entre eux a proposé de faire bénéficier le ou les lauréats de leur programme de valorisation et de « coaching ». Il s'agit d'un accompagnement professionnel, à titre gratuit. De son côté, la communauté urbaine envisage de récompenser la ou les propositions finales qui lui paraîtront les plus intéressantes et novatrices pour l'activité de ses services.

Pour information, l'appel à projets va s'adresser à toute personne morale ou groupement de personnes physiques majeures, toute entreprise ou groupement d'entreprises entretenant un intérêt dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les candidats pourront proposer :

- Une façon d'optimiser les services publics que la CUB fournit à ses habitants (collecte des déchets, eau et assainissement, transport, habitat, urbanisme, développement économique, etc.), de les rendre plus efficaces, mieux adaptés aux habitants, plus soucieux du lien social et du développement durable. La réponse peut aussi proposer de nouvelles formes de service public.
- Il est également possible d'imaginer des outils et des concepts susceptibles d'améliorer des échanges de services entre habitants : entraide, mise en relation, échanges d'informations, de compétences, de biens, etc.
- Enfin les propositions pourront se concentrer sur les services rendus à la communauté (lutte contre l'exclusion et la pauvreté, citoyenneté et renfort de la participation, mise en valeur des liens intergénérationnels, de la richesse des mixités, etc.).

Quant à l'examen des projets innovants, il sera assuré par :

- d'une part un comité d'experts, chargé d'assurer l'instruction des propositions, de préparer les travaux du jury pour la sélection et le classement des meilleures propositions,
- d'autre part un jury, composé de professionnels du domaine des nouvelles technologies, de représentants des services communautaires et d'élus communautaires dont la présidence sera assurée par un ou des élus de la Communauté urbaine. Ce jury est chargé de classer ces propositions et de désigner le ou les finalistes. Le jury choisira, sans limite de nombre, les projets à valoriser sur le site Internet de Bordeaux Métropole 3.0.

Compte tenu de la portée de cette contribution qui pourra avoir un impact sur l'activité même des services gestionnaires de l'établissement public, la communauté urbaine envisage d'attribuer un prix d'un montant de 15 000 €, dotation à inscrire au Budget Principal de l'exercice en cours et les projets les plus prometteurs se verront allouer, au

maximum, la somme de 7 500 € par projet. Les deux autres partenaires (IBM, AEC) ont proposé soit l'exercice d'un mentorat, soit d'intégrer le candidat retenu dans son programme « Auberge Numérique ».

Afin de concrétiser ce partenariat, la communauté urbaine envisage de passer une convention tripartite avec IBM et l'AEC (ci-annexée).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La CUB a un intérêt dans ces partenariats

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le président du jury est autorisé à organiser les travaux du jury constitué à cet effet.

Article 2 :

Le jury est autorisé à procéder à un classement des candidats et à désigner le ou les finalistes avec attribution de dotations correspondantes et ce, dans les limites de l'enveloppe financière globale allouée.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention tripartite de partenariat avec IBM et AEC ainsi que tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La dépense de 15 000 euros est inscrite sur le Budget Principal de l'exercice du pôle développement économique, chapitre 67 - fonction 901 - compte 6714 (bourses et prix)

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2010

M. THIERRY GELLE